



Services institutionnels

Stratégie immobilière

303, Notre-Dame Est, 2e étage Montréal (Québec) H2Y 3Y8

APPEL D'OFFRES – EXÉCUTION DE TRAVAUX

public sur invitation

Contrat : 15844

Mandat : 20504-2-001

Bâtiment no : 0410

Titre : Aménager environnement collaboratif – Projet pilote

– édifice : Édifice Louis-Charland

– adresse : 801, rue Brennan, Montréal, QC H3C 0G4

– objet : Réponses aux demandes de clarifications et modifications

Visite des lieux : S.O.

Émis pour soumission le : 22 septembre 2022

Émis pour construction le : S.O.

ADDENDA 03

Le présent addenda fait partie des documents contractuels.

Les informations qui suivent complètent (ou remplacent, selon le cas) les documents du dossier d'appel d'offres émis le 29 août 2022.

Le coût de tout ce qui y est mentionné s'ajoute au prix du contrat. Les révisions qui suivent remplacent l'information contenue dans les dessins et le devis descriptif, dans la mesure indiquée, et s'y incorporent.

Cet addenda est émis pour :

- Précisions aux documents
- Modifications aux documents d'appel d'offres
- Date d'ouverture des soumissions reportée

L'addenda no 03 comprend :

- Addenda A-03 Pages 1 @ 6 de 6
(Architecture) Bordereau 1 @ 6 de 6
Devis 1 @ 7 de 7
Croquis ADD-A-03.1 @ ADD-A-03.4 de 4
Plan A303 de 1
- Addenda E-02 Pages 1 @ 5 de 5
(Électricité) Dessins 1 @ 4 de 4
- Addenda S-01 Page 1 @ 1 de 1
(Structure) Plan S001 de 1
- Addenda T-01 Pages 1 @ 2 de 2
(Télécommunication)

ADDENDA A-03

Architecture

Projet : Aménager environnement collaboratif - Projet pilote
Édifice Louis-Charland
Ville de Montréal
Propriétaire/Réf. : IM-OE-21-0004
N/Réf. : 21340-3

Date : Le 22 septembre 2022

À TOUS LES SOUMISSIONNAIRES : Les informations qui suivent complètent (ou remplacent, selon le cas) les documents du dossier d'appel d'offres émis le 29 août 2022.

Le présent addenda fait partie intégrante des documents contractuels, en fonction desquels il doit être interprété et avec lesquels il doit être coordonné. Le coût de tout ce qui y est mentionné s'ajoute au prix du contrat. Les révisions qui suivent remplacent l'information contenue dans les dessins et le devis descriptif, dans la mesure indiquée, et s'y incorporent.

GÉNÉRALITÉS

1. DEMANDES D'ÉQUIVALENCES

1. Pour les produits de la **section 10 22 19** – Cloisons démontables, plusieurs compagnies ont soumis leurs produits en demande d'équivalence. À l'étape actuelle, nous ne nommerons pas de produits spécifiques, mais nous nous en tiendrons aux critères de performance énoncés. Il en demeure donc la responsabilité des fabricants, sous-traitants et entrepreneurs généraux de s'assurer de la conformité du produit soumissionné avec les critères de performance exigés.

2. LIVRAISON DES MATÉRIAUX PAR LES MURS-RIDEAUX

1. Le Propriétaire autorise le démantèlement ponctuel de murs-rideaux pour la livraison de matériaux de construction. L'Entrepreneur doit faire affaire avec une compagnie spécialisée en installation de murs rideaux pour effectuer le démantèlement et la réinstallation des éléments existants. Toute intervention est aux frais sous la responsabilité de l'Entrepreneur et doit être couverte par la garantie des travaux.
2. La mobilisation est autorisée par le Propriétaire du côté rue Duke. L'Entrepreneur doit assurer sa mobilisation conformément aux Cahier des charges, Devis d'architecture et exigences de la CNESST notamment assurer la protection du public, se procurer les permis d'occupation du domaine public et fournir la grue nécessaire selon les phases du projet. Le tout aux frais de l'Entrepreneur.
3. À noter que les potences de la toiture ne sont pas fonctionnelles et ne peuvent être utilisées par l'Entrepreneur.

3. BORDEREAU DE SOUMISSION

1. Utiliser le Brodureau de soumission révisé ci-joint incluant l'item 17-Communication.

DEVIS

1. SECTION 08 80 00, VITRAGE

1. Voir la **section 08 80 00** – Vitrage réémise.

2. SECTION 10 22 19, CLOISONS DÉMONTABLES

1. PARTIE 1 - GÉNÉRALITÉS, ajouter le sous-article 8.2 suivant :
 2. **Performance acoustique des cloisons** : Toutes les composantes entrant dans la fabrication du système de cloison démontable et son vitrage doivent être conformes à la norme ISO 10140-2, Indice de transmission du son (ITS) : 40 minimum.
2. PARTIE 2 - PRODUITS, le article 1 et c'est sous-articles doivent se lire comme suit :
 1. **SYSTÈME DE CLOISONS DÉMONTABLES**
 1. L'ensemble des composantes des cloisons constituant les produits standards du fabricant assemblées sur site. Fournir tous les éléments requis pour le bon fonctionnement des portes.
 2. Composantes de cadre de base : aluminium extrudé 6063-T6 dans les limites du fabricant et dépourvu de défauts altérant la résistance et la durabilité.
 1. Épaisseur : **spécifications du fabricant, 55 mm maximum**
 2. Rail supérieur : 51 mm (largeur) X **65 mm (hauteur) maximum**
 3. Rail inférieur : 51 mm (largeur) X **65 mm (hauteur) maximum**
 4. Éléments verticaux : 51 mm (largeur) X **65 mm (hauteur) maximum**
 5. Panneau insertion : VL1 conforme aux exigences de la **section 08 80 00** – Vitrage.
 1. Type de raccordement entre les verres : extrusion de silicone
 2. **Seulement les systèmes à verre simple peuvent être retenus, systèmes à verre double inadmissibles.**
 6. Poteaux de transition :
 1. Poteau à angle variable à 2 voies à 90° : spécifications du fabricant, en aluminium anodisé noir avec boudin insonorisant.
 7. Finition : anodisé noir
 3. Portes **vitrees à encadrement mince** : fournir tous les éléments requis pour le bon fonctionnement des portes.
 1. **Encadrement en profilés d'aluminium extrudé 6063-T6 dans les limites du fabricant et dépourvu de défauts altérant la résistance et la durabilité de dimensions similaires aux composantes de cadre de base.**
 2. Panneau **insertion** : VL2 conforme aux exigences de la **section 08 80 00** – Vitrage.
 3. Épaisseur : spécifications du fabricant
 4. Quincaillerie : voir les groupes de quincaillerie des portes de la présente section et le tableau des portes de la feuille A801. Voir aussi les indications à la **section 08 71 00** – Quincaillerie pour portes,
 1. Coordonner l'installation de la quincaillerie selon les spécificités du manufacturier;
 5. Fournir les charnières, garnitures d'étanchéité et ferme-portes compatibles avec le système retenu et adapté à l'usage lorsque ceux-ci ne sont pas expressément spécifiés par le devis de quincaillerie, lorsque requis.
 4. Vitrage : conforme aux exigences de la **section 08 80 00** – Vitrage.
 3. PARTIE 2 - PRODUITS, le sous-article 1.5 – **Produits de référence** et ses sous-articles sont annulés.

PLANS

1. SÉRIE DE FEUILLES A200, PLANS DE CONSTRUCTION

1. Sous la rubrique « NOTES DE CONSTRUCTION», Notes spécifiques

1. Remplacer la description de la note **C.24** par le texte suivant : « Cloison vitrée à prévoir par vitrerie. Coordonner avec l'ébénisterie. Voir aussi le détail référé. »
2. Ajouter la note spécifique **C.25** suivante : « Recouvrement mural (par ébénisterie) autour et au-dessus de la cloison démontable, voir élévation et détails référés. »

2. Sous la rubrique « LÉGENDE DE CONSTRUCTION»

1. Annuler le symbole graphique de « Cloison démontable existante à réinstaller au même endroit »

2. FEUILLE A203, PLAN DE CONSTRUCTION – NIVEAU 3

1. Plan #1, Plan de construction | Niveau 03

1. Annuler la bulle de cloison démontable CD04 pointant le présentoir. C'est la note C.24 qui doit pointer les 2 parties de cloison vitrée.
2. Ajouter les bulles d'identification de note spécifique **C.25** pour les recouvrements muraux des locaux 3101 & 3220. Voir croquis **ADD-A-03.1**.

3. FEUILLE A209, PLANS DE CONSTRUCTION – NIVEAUX 9 & 1

1. Plan #1, Plan de construction | Niveau 09

1. Ajouter les bulles d'identification de note spécifique **C.25** pour le recouvrement mural du local 9101 (Similaire aux indications du croquis **ADD-A-03.1**).

4. SÉRIE DE FEUILLES A300, PLANS DE PLAFOND RÉFLÉCHI

1. Généralités

1. Indication des hauteurs de montage des appareils suspendus.
 2. Ajout de la note **CP.21** pour la hauteur de montage spécifique.
2. Voir la feuille A303 **réémise** pour la description complète et complémentaire.

5. FEUILLE A303, PLAN DE PLAFOND RÉFLÉCHI – NIVEAU 3

1. Plan #1, Plan de plafond réfléché | Niveau 03

1. Ajustement des plafonds et équipements électromécaniques selon le réaménagement des nouvelles cloisons de gypse, cloisons démontables et portes en remplacement des systèmes de cloisons démontables démolis (Voir aussi addenda A-02).
2. Identification des appareils ayant la note CP.21 d'applicable.

2. Détail #3, Détail en coupe, Recouvrement mural

1. Remplacer la bulle de composition type CM1C par le type CM2C.
 2. Ajouter un 2^e panneau de gypse 16mm pour concorder avec la composition référée du côté « Local fermé ».
3. Voir la feuille A303 **réémise** pour la description complète et complémentaire.

6. FEUILLE A309, PLANS DE PLAFOND RÉFLÉCHI – NIVEAUX 9 & 1

1. **Plan #1, Plan de plafond réfléché | Niveau 09**
 1. Ajouter les toiles à enroulement selon la note **CP.09**, voir croquis **ADD-A-03.2**.
2. **Détail #3A, Détail en coupe type, Retombée existante à acoustique optimisée**
 1. Identification de « l'isolant acoustique » dans la cavité des montants métalliques existants.
 2. Identification des « panneaux de gypse 16mm » sous la retombée et côté « Local fermé ».
 3. Ajouter un 2^e panneau de gypse 16mm pour concorder avec la composition référée du côté « Local fermé ».
3. **Détail #3B, Détail en coupe type, Nouvelle retombée de circulation**
 1. Remplacer la bulle de composition type CM1C par le type CM2C.
 2. Ajouter un 2^e panneau de gypse 16mm pour concorder avec la composition référée du côté « Local fermé ».
4. **Détail #4, Détail en coupe type, JCT Cloison type et cloison démontable**
 1. Remplacer la bulle de composition type CM1C par le type CM2C.
 2. Ajouter un 2^e panneau de gypse 16mm pour concorder avec la composition référée du côté « Local fermé ».
5. **Détail #5, Détail en coupe type, Cloison type – dalle à dalle**
 1. Remplacer la bulle de composition type CM1C par le texte suivant : « Composition de cloison, voir plans de construction pour type applicable. »
6. **Détail #6, Détail en coupe type, JCT muret d'entreplafond et cloison démontable existante**
 1. Annuler le détail.

7. FEUILLE A801, TABLEAUX DES OUVERTURES

1. **Élévation #9, cloisons vitrées**
 1. Ajout de l'élévation 9/A801 pour la cloison vitrée du présentoir. Voir croquis **ADD-A-03.3**.
2. **Élévations #10, Types de cloisons démontables**
 1. Annuler la cloison démontable de type CD04.

8. FEUILLE A903, PLAN D'AMÉNAGEMENT – NIVEAU 3

1. **Plan #1, Plan d'aménagement | Niveau 03**
 1. Ajustement des aménagements et usage des locaux selon le réaménagement des nouvelles cloisons de gypse, cloisons démontables et portes en remplacement des systèmes de cloisons démontables démolis (Voir aussi addenda A-02). Voir croquis **ADD-A-03.4**.

QUESTIONS / RÉPONSES (architecture)

- Question :** *Les casiers métalliques font-ils partie de notre mandat? [sic]*

Réponse : La fourniture et pose des casiers est hors contrat, l'Entrepreneur doit assurer la coordination des alcôves de casiers. (Voir Addenda A-02).
- Question :** *Section devis 09 80 00 Traitement acoustique, qui distribue c,est produit au Québec? [sic]*

Réponse : À titre de référence, et ce seulement pour aider les sous-traitants et entrepreneurs à constituer leur soumission, les produits qui répondent aux critères de performance exigés sont indiqués dans le **Tableau des finis (Annexe A)** du devis d'Architecture. Cependant, prendre note que ce sont les critères de performance qui doivent prévaloir et que d'autres produits peuvent également être acceptables.
- Question :** *Section devis 12 22 00 Rideaux, Les produits sont USA, pouvons nous utilisé des produits au Québec, si oui quel type? [sic]*

Réponse : Il est possible d'utiliser des produits du Québec équivalents qui respectent et sont comparables aux produits de référence. Il en demeure donc la responsabilité des fabricants, sous-traitants et entrepreneurs généraux de s'assurer de la conformité du produit soumissionné avec les critères de performance exigés.
- Question :** *Plan détail 20/701 et 1/702 ébénisterie, se situe où sur les plans? [sic]*

Réponse : Pour les bacs de plantation (20/A701), se référer à la note indiquée : « *Note : voir plans d'aménagement (série A900) pour le dénombrement et la localisation des bacs ». Le recouvrement mural (1/A702) se trouve autour de la cloison démontable, côté corridor, des Aires de vie 3101, 3220 et 9101. Voir note C.25 sur les plans A203 et A209. (Voir Plans)
- Question :** *Verre détail 21/701, quel est l'épaisseur, est-ce un verre laminé? [sic]*

Réponse : Nouveau type de verre VT1. (Voir Devis et Plans)
- Question :** *Le permis de construction est par qui? [sic]*

Réponse : Se référer à l'article 4.2.3.1 du Cahier des clauses administratives générales.
- Question :** *Pouvons nous déposé la soumission par SEAO? [sic]*

Réponse : Non. Les soumissions devront être reçues physiquement à l'heure, au lieu et aux conditions indiqués dans l'**Avis public d'Appel d'offres** du **Cahier des charges** de la Ville de Montréal. Aucun dépôt par voie électronique ne sera accepté.
- Question :** *Pour la manutention des matériaux de plus grand format, l'ascenseur #6 à une hauteur de 95 po. À-t-il un faux plafond au dessus. Pouvons nous passer par une fenêtre extérieure, si oui quel compagnie de vitrage pour ouvrir la fenêtre?? [sic]*

Réponse : Il n'y a pas de faux plafond dans le monte-charge. (Bien protéger la cabine pendant les travaux). Pour le passage par un mur-rideau, voir Généralités.
- Question :** *DEMANDE D'ÉQUIVALENCE HAWORTH. Voici une demande d'approbation pour une équivalence, [sic]*

Réponse : Voir Généralités – Demandes d'équivalences.

Fin de l'addenda

CIMAISE

Jean-François Brosseau, architecte

Préparé par : Benjamin Rivard, tech. arch.

- p. j. Section de devis 08 80 00 (7 pages, format 8,5x11")
- Croquis ADD-A-03.1 à ADD-A-03.4 (4 pages, format 8,5x11")
- Bordereau de soumission, sections A+B+C (6 pages, format 8,5x11")
- Plan A303 (1 feuille, format 36x48")

PARTIE 1 GÉNÉRALITÉS

1. CONTENU DE LA SECTION

1. Vitrages **et cloisons vitrées** prescrits aux plans et devis. [ADD. A-03]
2. Pellicules autocollantes de vitrophanie et muraux aux plans et devis.

2. DOCUMENTS ET ÉCHANTILLONS À SOUMETTRE

1. Soumettre les documents et les échantillons requis conformément à la **section 01 33 00** – Documents et Échantillons à soumettre.
2. **Fiches techniques** : Soumettre les fiches techniques requises ainsi que les instructions et la documentation du fabricant concernant les vitrages, les produits d'étanchéité et les accessoires de vitrage. Les fiches techniques doivent indiquer les caractéristiques des produits, les critères de performance, les dimensions, les limites et la finition.
3. **Échantillons de produits** : Soumettre 2 échantillons de 300 mm x 300 mm de chaque vitrage et des produits d'étanchéité.
4. **Instructions du fabricant** : Soumettre les documents signés par le fabricant, certifiant que les produits, les matériaux et les matériels sont conformes aux prescriptions quant aux caractéristiques physiques et aux critères de performance.
5. **Rapports d'essai** : Soumettre les rapports des essais certifiant que les produits, les matériaux et les matériels sont conformes aux prescriptions quant aux caractéristiques physiques et aux critères de performance.
 1. Soumettre les résultats des essais et des analyses des vitrages conformément à la **section 01 45 00** – Contrôle de la qualité.
 2. Soumettre les résultats des inspections et des essais des vitrages réalisés en atelier.
6. **Exigences LEED** : Au moment de soumettre les fiches techniques, joindre tous les documents et pièces justificatives associés aux conditions préalables et aux fins de la certification LEED selon la **section 01 35 21** - Exigences LEED afin de s'assurer d'atteindre tous les crédits ciblés. Tous les dessins d'atelier devront être transmis avec l'Annexe D de la **section 01 35 21** dûment rempli, sans quoi les dessins ne seront pas examinés.

3. CERTIFICATION LEED

1. Le présent projet fera l'objet d'une demande de certification LEED (version LEED v4.1 C+CI : Conception et construction de l'intérieur). L'Entrepreneur devra scruter les documents contractuels de façon à s'assurer que les produits fournis et les services rendus le soient dans l'esprit de la certification LEED. Se référer particulièrement, mais de manière non limitative, à la **section 01 35 21** – Exigences LEED
2. Aucune demande de supplément ne sera considérée en regard des exigences énoncées pour l'obtention de la certification LEED

4. DOCUMENTS/ÉLÉMENTS À REMETTRE À L'ACHÈVEMENT DES TRAVAUX

1. Soumettre les documents/éléments requis conformément à la **section 01 78 00** – Documents/Éléments à remettre à l'achèvement des travaux.
2. **Fiches d'exploitation et d'entretien** : fournir les instructions relatives à l'utilisation et à l'entretien des vitrages, lesquelles seront incorporées au Manuel d'Exploitation & Entretien.

5. TRANSPORT, ENTREPOSAGE ET MANUTENTION

1. Transporter, entreposer et manutentionner les matériaux et les matériels conformément à la **section 01 61 00** – Exigences générales concernant les produits et aux instructions écrites du fabricant.
2. Livraison et acceptation : livrer les matériaux et les matériels au chantier dans leur emballage d'origine, lequel doit porter une étiquette indiquant le nom et l'adresse du fabricant.
3. Entreposage et manutention
 1. Entreposer les matériaux et les matériels de manière qu'ils ne reposent pas sur le sol, dans un endroit propre, sec et bien aéré, conformément aux recommandations du fabricant.
 2. Entreposer les vitrages et les châssis de manière à les protéger contre les marques, les rayures et les éraflures.
 3. Protéger les surfaces des éléments en aluminium préfinis au moyen d'un emballage protecteur ou d'une pellicule pelable adéquate.
 4. Remplacer les matériaux et les matériels endommagés ou défectueux par des matériaux et des matériels neufs.

6. CONDITIONS AMBIANTES

1. Conditions ambiantes requises, entre autres :
 1. Les mastics de vitrage doivent être mis en œuvre à une température ambiante d'au moins 10 degrés Celsius. De plus, la zone où sont effectués les travaux doit être ventilée pendant 24 heures après la mise en œuvre de ces mastics.
 2. Veiller à ce que la température minimale prescrite soit obtenue avant le début des travaux, puis la maintenir pendant la mise en œuvre des mastics de vitrage ainsi que pendant une période de 24 heures après l'achèvement des travaux.

7. GESTION ET ÉLIMINATION DES DÉCHETS

1. Tous les entrepreneurs doivent disposer de leurs rebus selon les directives données par l'entrepreneur général et les professionnels. Trier et recycler les déchets conformément à la **section 01 74 19** – Gestion et élimination des déchets, au plan de réduction des déchets et à la **section 01 35 21** – Exigences LEED.
2. Récupérer et trier les déchets et les emballages conformément au plan de gestion des déchets préparé par l'Entrepreneur et aux prescriptions LEED de l'Annexe F.

8. GARANTIE

1. **Garantie de fabrication** : Le fabricant des produits doit certifier par écrit que les produits ont été conçus, calculés et fabriqués en regard des réglementations, normes et codes en vigueur et doit certifier par écrit que lesdits produits sont garantis (matériaux/main-d'œuvre), contre tout défaut, pendant une période de **10 ans** à compter de la date du certificat d'achèvement substantiel de l'ouvrage, émis par l'Architecte.
2. **Garantie d'installation** : L'installateur des produits doit certifier par écrit que les travaux réalisés en chantier sont garantis (matériaux/main d'œuvre) contre tout défaut, pendant une période de **10 ans** à compter de la date du certificat d'achèvement substantiel de l'ouvrage, émis par l'Architecte.
3. Les corrections effectuées aux produits et/ou aux travaux durant la période de garantie seront soumises à l'approbation de l'Architecte et porteront la même garantie.

4. Incorporer au manuel de fin de projet, les certificats de garantie signés (originaux) conformément à la **section 01 78 00** – Documents/Éléments à remettre à l'achèvement des travaux.

PARTIE 2 PRODUITS

1. MATÉRIAUX

1. Tous les matériaux doivent être conformes à la norme CSA-A440/A440.1 et aux prescriptions suivantes :
 1. L'épaisseur du verre doit être conforme à la norme CAN/CGSB-12.20 pour les pressions de conception spécifiées. La tranche du verre doit être libre de tout défaut pouvant altérer sa résistance mécanique. Les conditions suivantes seront considérées inacceptables :
 1. Entailles en « V » et/ou le broyage des rives;
 2. Dent de requin dont la hauteur excède la moitié de l'épaisseur du verre;
 3. Hauteur des lignes de Walner (serration hackle) excède le quart de l'épaisseur du verre ou présence d'écaille dans la tranche du verre;
 4. Déviations de rectitude des arêtes excédant 3mm de l'épaisseur du verre;
 5. Les tailles en biseau dont l'écart excède 6mm de l'épaisseur du verre;
 6. Les écailles de surface dont la longueur et/ou la largeur excède 6 mm.
 2. Les dimensions du verre doivent respecter les dimensions maximales conformes aux CNB.
 3. Chaque vitrage isolant doit être identifié du nom du fabricant complété du type de verre employé, la garantie et les recommandations d'installation et d'entretien.
2. **Types de verres :**
 1. Verre flotté : conforme à la norme CAN/CGSB-12.3, qualité « B »;
 2. Verre trempé : conforme à la norme CAN/CGSB-12.1, classe « A ».
 3. Verre à miroir argenté : conforme à la norme CAN2.12.5, électrocuivré, type 2 : trempé
3. **Types de pellicules et enduits :** [ADD. A-03]
 1. Pellicule PVB acoustique : pellicule de polyvinyle butyral (PVB), clair, d'épaisseur appropriée pour respecter l'ITS exigé.
4. Accessoires :
 1. Les garnitures d'étanchéité du vitrage doivent être composées de matériaux compatibles avec l'aluminium ou l'acier et avec les scellants et matériaux d'étanchéité utilisés dans la structure composite avec lesquels elles sont en contact direct.

2. VITRAGE VL1 | FIXE**[ADD. A-03]**

1. Le vitrage VL1 faisant parti du système de cloison démontable doit se conformer aux exigences minimales du système selon le fabricant retenu et aux exigences minimales suivantes :
 1. Conforme à la norme ISO 10140-2, Indice de transmission du son (ITS) : 40 minimum
 2. Composition du verre laminé simple :
 1. Verre flotté, clair de 6 mm;
 2. Pellicule PVB acoustique d'épaisseur appropriée;
 3. Verre flotté, clair de 6 mm.

3. VITRAGE VL2 | PORTES**[ADD. A-03]**

1. Le vitrage VL2 faisant parti des portes du système de cloison démontable doit se conformer aux exigences minimales du système selon le fabricant retenu et aux exigences minimales suivantes :
 1. Conforme à la norme ISO 10140-2, Indice de transmission du son (ITS) : 40 minimum
 2. Composition du verre laminé simple :
 1. Verre flotté, clair de 6 mm;
 2. Pellicule PVB acoustique d'épaisseur appropriée;
 3. Verre flotté, clair de 6 mm.

4. VITRAGE VT1 | PRÉSENTOIR**[ADD. A-03]**

1. Verre trempé, clair, de 10 mm.

5. MIROIR

1. Verre à miroirs argentés, 6 mm

6. CLOISON VITRÉE | PRÉSENTOIR**[ADD. A-03]**

1. Système à traverses continues composé de moulures d'encastrement pour cloison vitrée intérieure à cadre mince. Utiliser des profilés d'une longueur de 3048 mm pour réduire les joints.
 1. Profilé bas : profilé « U » en aluminium pour cloison fixe 25 mm x 25mm.
 2. Profilés latéraux : non-applicable
 3. Profilé haut : profilé « U » en aluminium pour cloison fixe 25mm x 44mm.
 4. Garniture de vitrage : garniture préfabriqué clair de dimension appropriée.
 5. Accessoires : prévoir les couvercles et plaques de fermeture pour compléter le système.
 6. Vitrage : VT1, sauf indication contraire

2. Finition : anodisé noir

1. **Anodisé noir : Anospec 549, conforme à la norme AA-M12-C22-A44, Classe I (18 microns).**
2. **Fini conforme à la norme AAMA 2603, 1 couche de fini organique pigmenté à traitement thermique, sur une épaisseur minimale totale de 0,025 mm (1 mil).**

7. ACCESSOIRES

1. Cales d'assise : en néoprène, dureté Shore A 80 à 90 mesurée au duromètre selon la norme ASTM D2240, adaptées au montage des panneaux de verre ainsi qu'au poids et aux dimensions du panneau de verre à vitres et d'au moins 100 mm de longueur x 6 mm d'épaisseur, installé à un minimum de 150 mm du coin de l'unité scellée.
2. Cales périphériques : en néoprène, dureté Shore A 50 à 60 mesurée au duromètre selon la norme ASTM D2240, autocollantes sur une face, de 75 mm de longueur sur la moitié de la hauteur des parclozes sur l'épaisseur appropriée au vitrage mis en place.

8. PELLICULE AUTOCOLLANTE

1. Prévoir le traitement graphique de **9 images totales**, réparties sur les types de pellicules vinyle autocollant. Les fichiers informatiques seront fournis par l'Architecte.
2. **VA01** - Vinyle autocollant transparent imprimé
 1. Application : Vitrages sélectionnés
 2. Pellicule : **Translucide Wincos Clear Adhesive Film** ou équivalent approuvé
 3. Impression : Quadrichromie, Duracrome UV, Recto, Renversé
 4. Graphisme : 4 images (fichiers) fourni par l'Architecte, réparties selon les indications aux plans.
3. **VA02** - Vinyle autocollant opaque imprimé
 1. Application : Interventions graphiques murales
 2. Pellicule : **Opaque Oracal Orajet-3640** ou équivalent approuvé
 3. Impression : Quadrichromie, Duracrome UV, Recto, Finition Plastification promo-mat
 4. Graphisme : 5 images (fichiers) fourni par l'Architecte

PARTIE 3 EXÉCUTION**1. EXAMEN**

1. Avant de procéder à l'installation des vitrages, s'assurer que l'état des surfaces/supports préalablement mis en œuvre aux termes d'autres sections ou contrats est acceptable et permet de réaliser les travaux conformément aux instructions écrites du fabricant.
2. S'assurer que les ouvertures ménagées pour les vitrages sont bien dimensionnées et qu'elles respectent les tolérances admissibles.
3. S'assurer que les surfaces des feuillures et autres évidements sont propres et exemptes de toute obstruction, et qu'elles sont prêtes à recevoir les vitrages.

2. EXÉCUTION

1. Installer les fenêtres conformément à la norme CSA-A440/A440.1 et 4-07
2. Enlever les enduits protecteurs, nettoyer les surfaces de contact à l'aide d'un solvant et assécher.
3. Appliquer une couche d'apprêt de scellement sur les surfaces de contact.
4. Placer les cales d'assise selon les instructions du fabricant.
5. Mettre la vitre en place, l'appuyer sur les cales d'assise et assurer une adhérence parfaite sur tout le pourtour.
6. Laisser un jeu d'au moins 3 mm sur les bords.
7. Insérer les cales périphériques de façon à bien centrer la vitre dans le cadre. Placer les cales à 600 mm d'entraxe et les maintenir à 6 mm sous la ligne de vision.
8. Installer les fenêtres et aligner les faces dans un seul plan pour chaque pan de mur ; ériger les fenêtres et les matériaux d'équerre et d'aplomb, adéquatement ancrés pour maintenir leur position de façon permanente lorsque soumis aux écarts thermiques normaux et aux charges de vent prévues.

3. PRÉPARATION

1. Nettoyer les surfaces de contact à l'aide d'un solvant et assécher avec un chiffon.
2. Sceller les feuillures et autres évidements poreux avec une peinture pour couche primaire ou un produit d'impression compatible avec le support.
3. Appliquer une peinture pour couche primaire/d'impression sur les surfaces devant être recouvertes d'un produit d'étanchéité.

4. INSTALLATION DES VITRAGES INTÉRIEURS

1. Montage en feuillure sèche - bande autocollante / bande autocollante
 1. Couper la bande autocollante à la longueur appropriée et la poser contre les parcloles permanentes en la faisant dépasser de 1,6 mm au-dessus de la ligne de vision.
 2. Poser la bande autocollante sur le pourtour libre de la vitre de la manière indiquée ci-dessus.
2. Couper les bandes adhésives à la longueur appropriée et les appuyer contre les parcloles permanentes, de manière qu'elles se prolongent jusqu'à 1.6 mm au-dessus de la ligne de vision.
3. Placer les cales d'assise à intervalles correspondant au tiers de la largeur du vitrage, de sorte que les cales d'extrémité se trouvent à au plus 150 mm des coins de ce dernier.
4. Déposer le vitrage sur les cales d'assise et l'appuyer contre les bandes adhésives de manière à obtenir un parfait contact des surfaces sur tout le pourtour.
5. Poser des bandes adhésives sur le pourtour de l'autre face du vitrage de la façon déjà décrite.
6. Appliquer un joint de scellant silicone entre la tranche du verre et l'encadrement, sur tout le périmètre de l'ouverture pour assurer l'étanchéité pour l'acoustique du système.
7. Disposer les parcloles amovibles sans déplacer les bandes adhésives et exercer une pression sur ces dernières de manière à obtenir un parfait contact des surfaces.
8. Tailler l'excédent des bandes avec un couteau approprié.

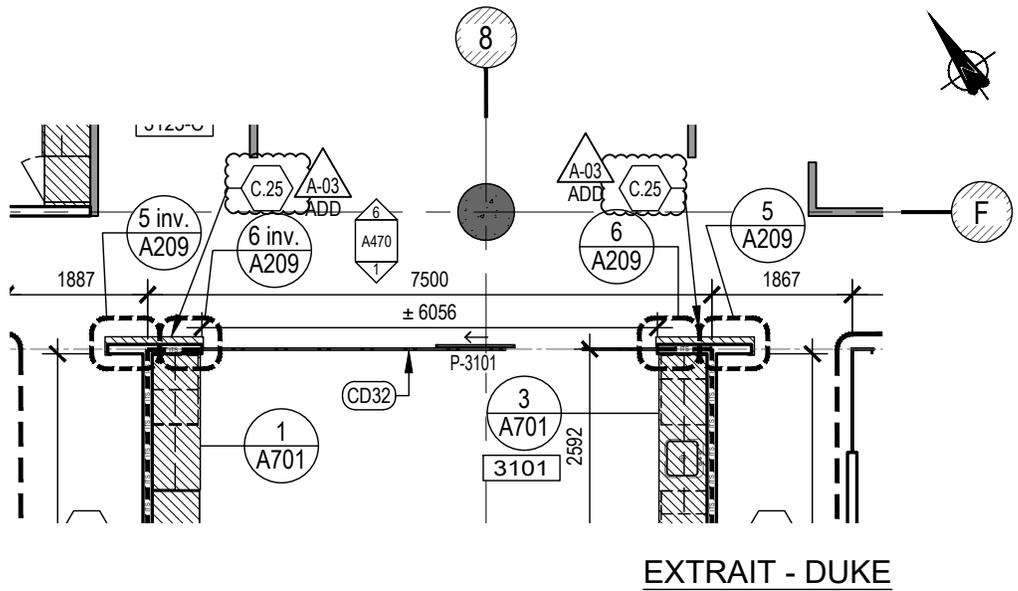
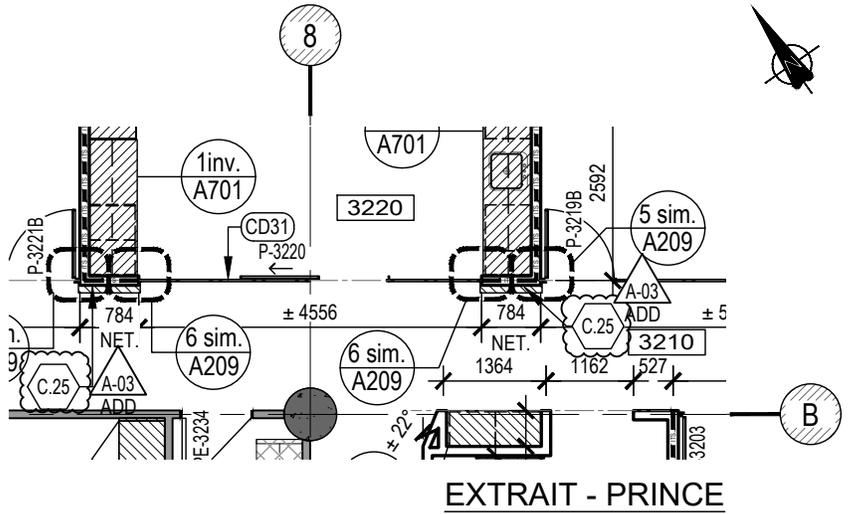
5. POSE DES PELLICULES AUTOCOLLANTES

1. Faire un essai d'adhérence et compatibilité sur la surface et s'assurer que la pellicule adhère parfaitement sur le substrat. Corriger et ragréer la surface au besoin selon les indications du manufacturier.
2. Valider le motif d'installation des lèses et faire approuver par l'architecte au préalable. Selon le cas, suivre les marques sur la pellicule.
3. Pour l'installation en chantier des pellicules sur le vitrage des fenêtres, retirer les parcloles pour dissimuler et retenir l'arrête de la pellicule avec la garniture. Remettre en place et appuyer sur le vitrage.
4. Nettoyer la surface avec un linge sans charpie et le nettoyant recommandé pour éliminer tout contaminant et éliminer les marques sur le substrat. Suivre les instructions du manufacturier pour s'assurer que le produit adhère adéquatement et reste en place.
5. Mesurer la surface et découper avec en maintenant 13mm additionnel dans toutes les directions. L'excédent sera couvert par les moulures et parcloles.
6. Installez les pellicules sans espace, ligne apparente ou chevauchement. Obtenir une surface lisse, sans plissements, sans bulles d'air et sans défauts pour une installation conforme.

6. NETTOYAGE

1. Nettoyer immédiatement les surfaces finies, en enlevant les bavures de mastic et les gouttes de produit d'étanchéité. Une fois le travail terminé, enlever les étiquettes et nettoyer à nouveau.
2. Laver parfaitement toutes les vitres et les encadrements (intérieur / extérieur) juste avant la réception provisoire des travaux, conformément à la **section 01 74 11** – Nettoyage.
3. Enlever toute trace de primaire et de produit d'impression, de calfeutrage et d'étanchéité.

FIN DE LA SECTION



*NOTE : APPLIQUER LA NOTE C.25 AU MÊME
EMPLACEMENT DU LOCAL 9101, NIVEAU 9.

1 PLAN DE CONSTRUCTION | NIVEAU 03
1 : 100

CIMAISE

Note
L'entrepreneur a la responsabilité de vérifier les dimensions
avant d'entreprendre les travaux et de faire rapport à
l'architecte de toutes contradictions ou omissions.

Aménager environnement collaboratif - Projet pilote

Édifice Louis-Charland
801 rue Brennan,
Montréal, QC H3C 0G4

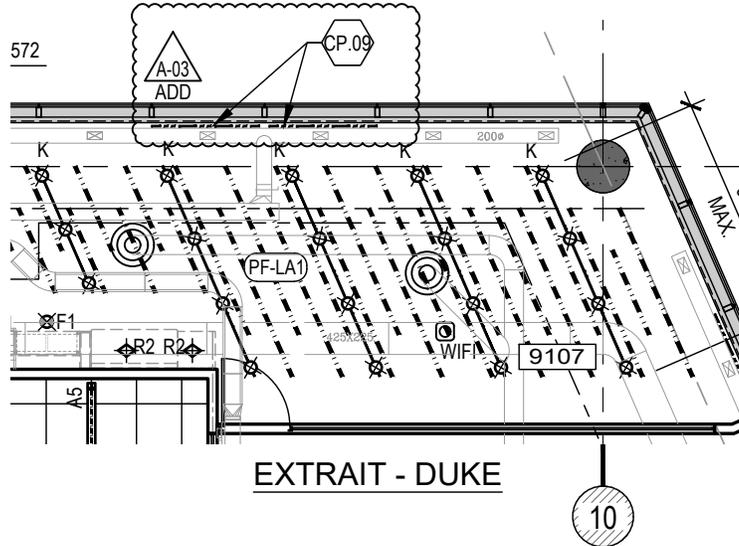
Ville de Montréal

ADDENDA A-03
PLAN 1 - PLAN DE CONSTRUCTION - NIVEAU 3
EXTRAIT DE LA FEUILLE A203

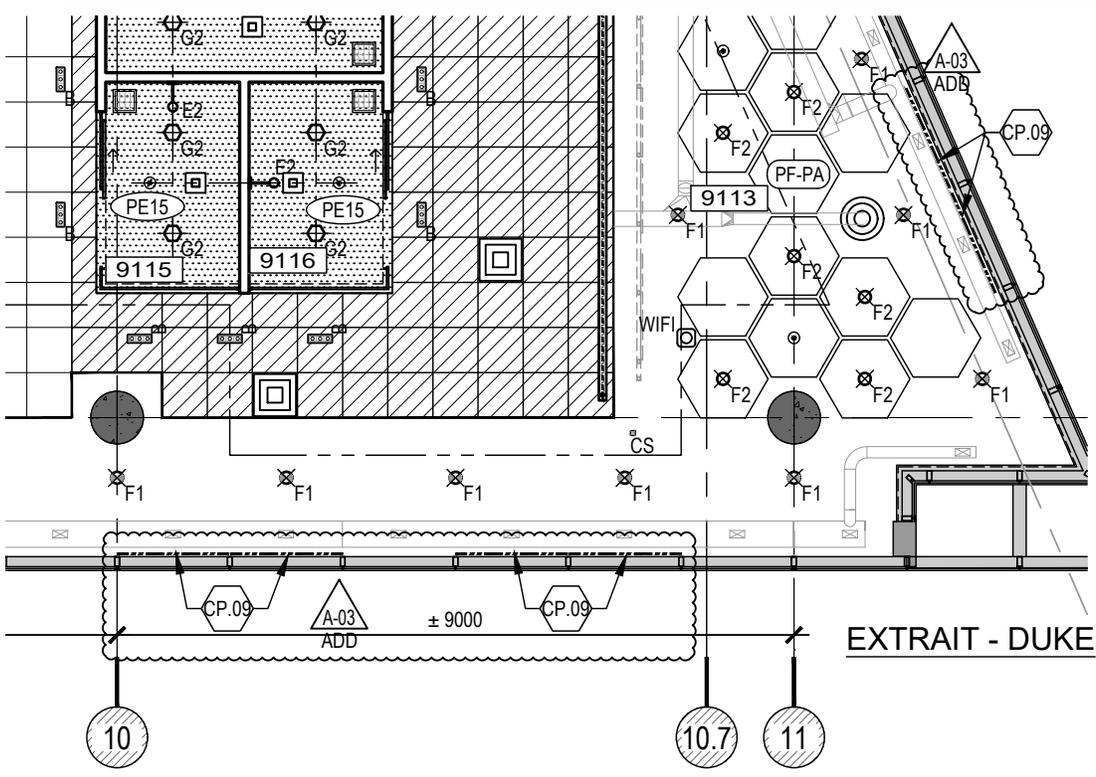
Dossier
21340-3
Préparé par
B.R.
Dessiné par
D.C.
Approuvé par
J.F.-B.
Fichier électronique
0411-210004-A203.dwg

Date
22 septembre 2022
Discipline
ARCHITECTURE

Croquis :
ADD-A-03.1



EXTRAIT - DUKE



EXTRAIT - DUKE

1 PLAN DE PLAFOND RÉFLÉCHI | NIVEAU 09
1 : 100

CIMAISE

Note
L'entrepreneur a la responsabilité de vérifier les dimensions avant d'entreprendre les travaux et de faire rapport à l'architecte de toutes contradictions ou omissions.

Aménager environnement collaboratif - Projet pilote

Édifice Louis-Charland
801 rue Brennan,
Montréal, QC H3C 0G4

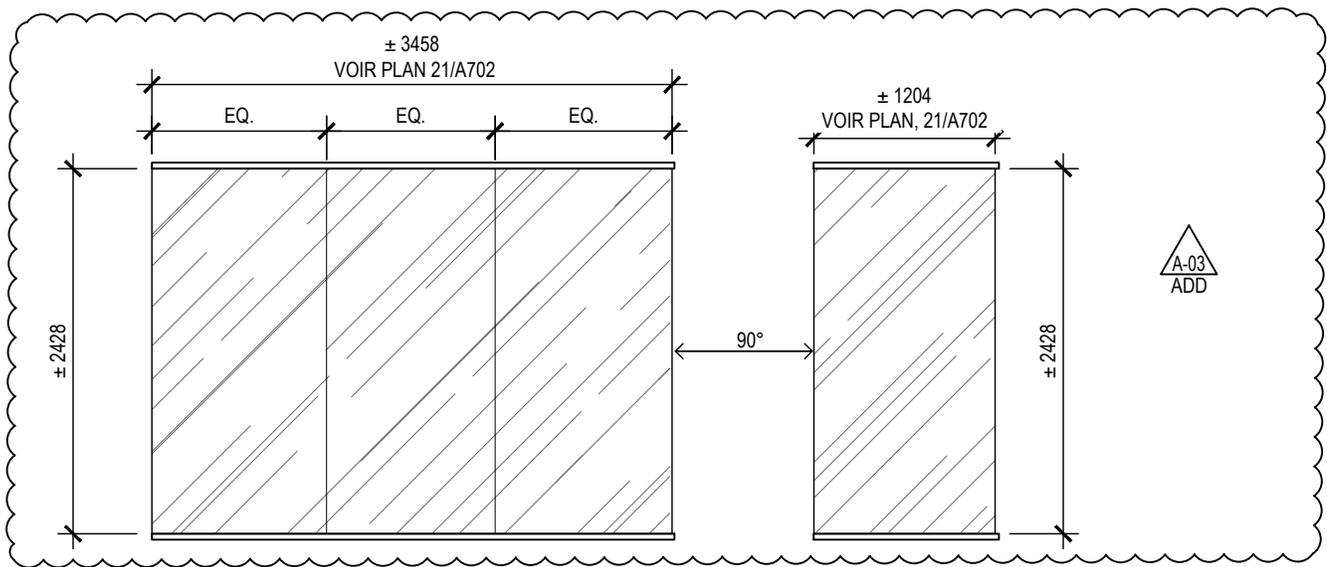
Ville de Montréal

**ADDENDA A-03
PLAN 1 - PLAN DE PLAFOND - NIVEAU 9
EXTRAIT DE LA FEUILLE A309**

Dossier
21340-3
Préparé par
B.R.
Dessiné par
D.C.
Approuvé par
J.F.-B.
Fichier électronique
0411-21004-A309.dwg

Date
22 septembre 2022
Discipline
ARCHITECTURE

Croquis :
ADD-A-03.2



9

ÉLÉVATIONS - CLOISONS VITRÉES

1:50

CIMAISE

Note
L'entrepreneur a la responsabilité de vérifier les dimensions avant d'entreprendre les travaux et de faire rapport à l'architecte de toutes contradictions ou omissions.

Aménager environnement collaboratif - Projet pilote

Édifice Louis-Charland
801 rue Brennan,
Montréal, QC H3C 0G4

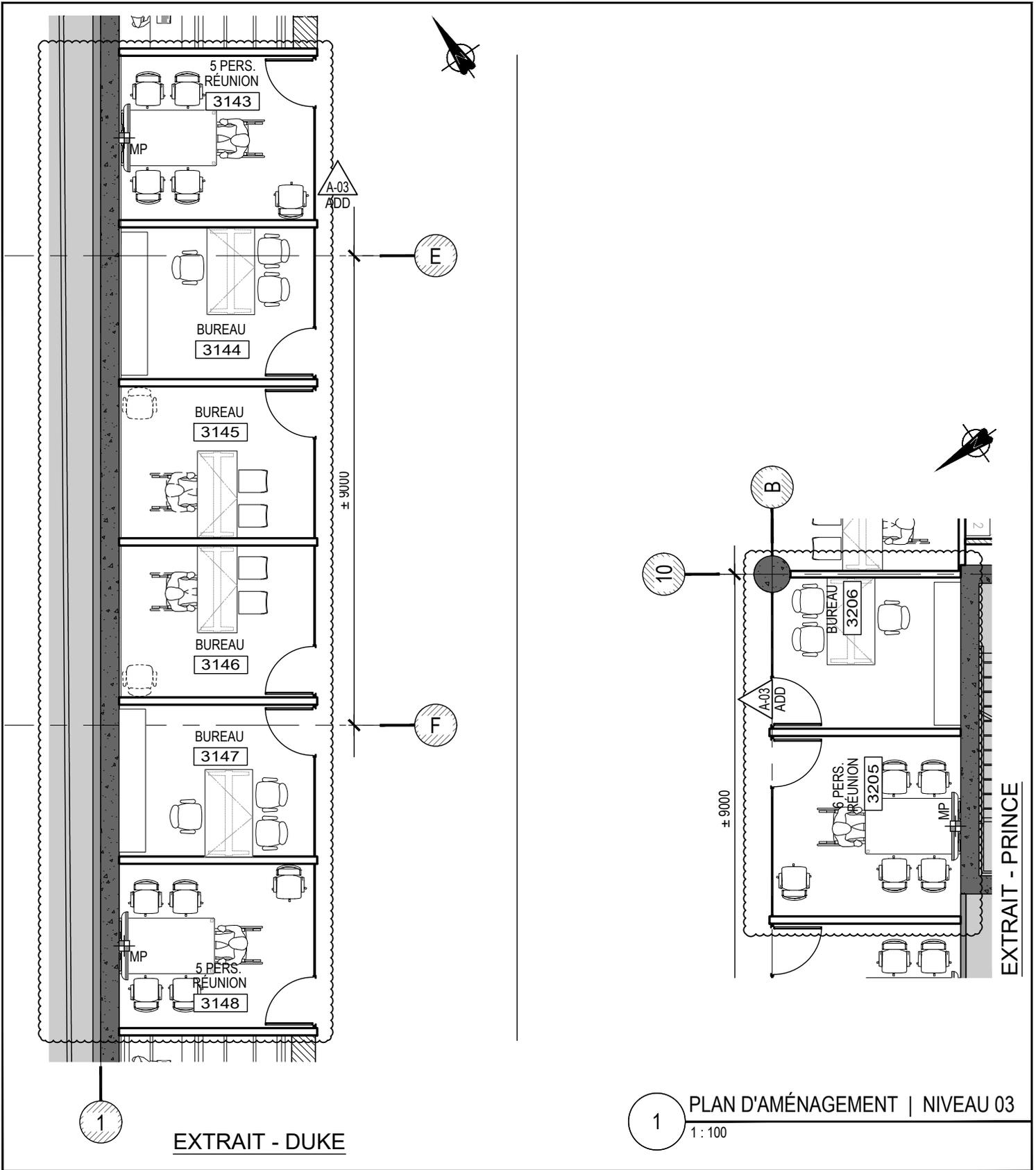
Ville de Montréal

**ADDENDA A-03
ÉLÉVATION 9 - CLOISONS VITRÉES
EXTRAIT DE LA FEUILLE A801**

Dossier
21340-3
Préparé par
B.R.
Dessiné par
D.C.
Approuvé par
J.F.-B.
Fichier électronique
0411-210004-A801.dwg

Date
22 septembre 2022
Discipline
ARCHITECTURE

Croquis :
ADD-A-03.3



1

EXTRAIT - DUKE

1

PLAN D'AMÉNAGEMENT | NIVEAU 03

1 : 100

CIMaise

Note
L'entrepreneur a la responsabilité de vérifier les dimensions avant d'entreprendre les travaux et de faire rapport à l'architecte de toutes contradictions ou omissions.

Aménager environnement collaboratif - Projet pilote

Édifice Louis-Charland
801 rue Brennan,
Montréal, QC H3C 0G4

Ville de Montréal

ADDENDA A-03
PLAN 1 - PLAN D'AMÉNAGEMENT - NIVEAU 3
EXTRAIT DE LA FEUILLE A903

Dossier 21340-3	Date 22 septembre 2022
Préparé par B.R.	Discipline ARCHITECTURE
Dessiné par D.C.	Croquis :
Approuvé par J.F.-B.	ADD-A-03.4
Fichier électronique 0411-21004-A903.dwg	

FORMULAIRE DE SOUMISSION CONTRAT À PRIX FORFAITAIRE

Section A - Sommaire

Publié le:			Ouverture prévue le :			À : Service du greffe Édifice Lucien-Saulnier, 155, rue Notre-Dame Est, R.D.C Montréal (Québec) H2Y 1B5, avant 13 h 30
Année	Mois	Jour	Année	Mois	Jour	
2022	8	29	2022	9	29	

Titre de l'Appel d'offres

AMÉNAGER ENVIRONNEMENT COLLABORATIF - PROJET PILOTE

Nom du projet:

AMÉNAGER ENVIRONNEMENT COLLABORATIF - PROJET PILOTE

Adresse de l'Ouvrage:		Montant	
801, rue Brennan, Montréal (Qc) H3C 0G4		Montant total avant taxes :	0,00 \$
Numéro de l'Ouvrage:	410	Taxe sur les produits et services 5 % :	0,00 \$
Numéro de mandat:	20504-2-001	Taxe de vente du Québec 9,975 % :	0,00 \$
Numéro de Contrat:	15844	Montant total avec taxes:	0,00 \$

Identification du Soumissionnaire (nom de l'entreprise)

	Si établissement hors Québec et non inscrit au REQ
Numéro d'entreprise du Québec (NEQ) :	cocher ici <input type="checkbox"/>

Je (Nous),
soussigné(s):

Nom du Soumissionnaire tel qu'inscrit au Registre des entreprises du Québec, si applicable.

Adresse commerciale aux fins du présent contrat, ville, province et code postal.

ayant soigneusement étudié les conditions et prescriptions du Cahier des charges et, si tel est le cas, des Addendas le modifiant ou le complétant et, en comprenant parfaitement l'esprit et la lettre, offrons de fournir à la Ville de Montréal l'exécution des travaux, la fourniture et l'installation des biens et services décrits au bordereau ci-joint, et nous nous engageons, en cas d'adjudication à fournir, en bon état, aux prix soumis et aux conditions énoncées dans l'ensemble du Cahier des charges, l'exécution des travaux, la fourniture et l'installation des biens et services faisant l'objet du présent appel d'offres.

Nom du signataire (en lettres majuscules) :		Titre ou fonction du signataire(en lettres majuscules)	
Signature		Téléphone :	
Date		Courriel :	

Note : Le défaut de se conformer strictement à chacune des conditions de l'appel d'offres peut entraîner le rejet de la soumission.

Section B - Résumé du bordereau de soumission

Reporter ici les montants établis dans la section C du bordereau de soumission			MONTANT	avant
Chapitre	No	Nom des chapitres (spécialités)	taxes	
Chapitre	01	Général		
Chapitre	02	Aménagement de l'emplacement		0,00 \$
Chapitre	03	Béton		0,00 \$
Chapitre	05	Métaux		0,00 \$
Chapitre	06	Bois et plastique		0,00 \$
Chapitre	07	Isolation et étanchéité		0,00 \$
Chapitre	08	Portes et fenêtres		0,00 \$
Chapitre	09	Finitions		0,00 \$
Chapitre	10	Produits spéciaux		0,00 \$
Chapitre	12	Ameublement et décoration		0,00 \$
Chapitre	15	Mécanique		0,00 \$
Chapitre	16	Électricité		0,00 \$
Chapitre	17	Communications		0,00 \$
Chapitre				0,00 \$
Chapitre				0,00 \$
Chapitre				0,00 \$
Chapitre				0,00 \$
PRIX FORFAITAIRE CHAPITRES CI-DESSUS			TOTAL	
Total de tous les chapitres ci-dessus (avant taxes)			(1)	0,00 \$
MONTANT POUR ITEMS À PRIX UNITAIRES			TOTAL	
Total de tous les items à prix unitaires de la Section C (avant taxes)			(2)	0,00 \$
MONTANT TOTAL DE LA SOUMISSION			GRAND TOTAL	
Montant total (avant taxes), case (1) + (2)			(3)	0,00 \$
Reporter le montant de la case (3) à la Section A - Sommaire du formulaire de soumission				
Titre de l'appel d'offres:		No SEAO:	1637505	
IMM-15844 AMÉNAGER ENVIRONNEMENT COLLABORATIF - PROJET PILOTE				

Section C - Bordereau de soumission

Chapitre 01 — Général	MONTANT
DESCRIPTION	
Cautionnement et assurances	\$
Frais généraux (Conditions générales)	\$
Mise en service	\$
Administration et profit	\$
TOTAL DU CHAPITRE 01 — Général (montant à reporter à la section B - Résumé du bordereau de soumission)	0,00 \$

Chapitre 02 — Aménagement de l'emplacement	MONTANT
DESCRIPTION	
02 41 20 Démolition partielle	\$
TOTAL DU CHAPITRE 02 — Aménagement de l'emplacement (montant à reporter à la section B - Résumé du bordereau de soumission)	0,00 \$

Chapitre 03 — Béton	MONTANT
DESCRIPTION	
03 35 10 Mortier de réparation du béton	\$
TOTAL DU CHAPITRE 03 — Béton (montant à reporter à la section B - Résumé du bordereau de soumission)	0,00 \$

Chapitre 05 — Métaux	MONTANT
DESCRIPTION	
05 50 00 Charpente d'acier	\$
TOTAL DU CHAPITRE 05 — Métaux (montant à reporter à la section B - Résumé du bordereau de soumission)	0,00 \$

Chapitre 06 — Bois et plastique	MONTANT
DESCRIPTION	
06 08 99 Menuiserie de finition	\$
06 40 00 Laminés de matières plastiques	\$
TOTAL DU CHAPITRE 06 — Bois et plastique (montant à reporter à la section B - Résumé du bordereau de soumission)	0,00 \$

Chapitre 07 — Isolation et étanchéité	MONTANT
DESCRIPTION	
07 21 16 Isolant en vrac	\$
07 62 00 Solins et accessoires	\$
07 81 00 Enduit ignifuge pulvérisé	\$
07 84 00 Protection coupe-feu	\$
07 92 00 Calfeutrage	\$
TOTAL DU CHAPITRE 07 — Isolation et étanchéité (montant à reporter à la section B - Résumé du bordereau de soumission)	0,00 \$

Chapitre 08 — Portes et fenêtres	MONTANT
DESCRIPTION	
08 11 00 Portes et cadres en acier	\$
08 14 16 Portes montantes en bois	\$
08 31 16 Panneaux et trappes d'accès	\$
08 71 00 Chambranles, portes et quincaillerie	\$
08 80 00 Miroiterie, vitrage	\$
TOTAL DU CHAPITRE 08 — Portes et fenêtres (montant à reporter à la section B - Résumé du bordereau de soumission)	0,00 \$

Chapitre 09 — Finitions	MONTANT
DESCRIPTION	
09 21 16 Revêtement en plaques de plâtre et ciment	\$
09 22 16 Colombages métalliques	\$
09 30 13 Carrelage de céramique	\$
09 58 23 Panneaux et carreaux de plafond suspendu	\$
09 65 13 Plinthes et accessoires souples	\$
09 65 16 Carreaux couvre-sol souples	\$
09 68 00 Revêtement de sol à l'époxy	\$
09 68 00 Tapis et moquettes	\$
09 90 00 Traitement acoustique	\$
09 91 23 Peinture	\$
09 91 25 Peinturage de surfaces en métal	\$
TOTAL DU CHAPITRE 09 — Finitions (montant à reporter à la section B - Résumé du bordereau de soumission)	0,00 \$

Chapitre 10 — Produits spéciaux	MONTANT
DESCRIPTION	
10 10 00 Accessoires divers	\$
10 21 15 Compartiments et isoloirs en stratifié massif	\$
10 22 19 Cloisons démontables	\$
10 22 43 Cloisons mobile acoustique	\$
10 26 00 Protectors de mur d'angle	\$
TOTAL DU CHAPITRE 10 — Produits spéciaux (montant à reporter à la section B - Résumé du bordereau de soumission)	0,00 \$

Chapitre 12 — Ameublement et décoration	MONTANT
DESCRIPTION	
12 21 24 Toiles à enroulement	\$
12 22 00 Rideaux	\$
TOTAL DU CHAPITRE 12 — Ameublement et décoration (montant à reporter à la section B - Résumé du bordereau de soumission)	0,00 \$

Chapitre 15 — Mécanique	MONTANT
DESCRIPTION	
Niveau 01 - Construction plomberie	\$
Niveau 01 - Démolition ventilation	\$
Niveau 01 - Construction ventilation	\$
Niveau 01 - Contrôle	\$
Niveau 01 - Protection incendie	\$
Niveau 03 - Démolition plomberie	\$
Niveau 03 - Construction plomberie	\$
Niveau 03 - Démolition ventilation	\$
Niveau 03 - Construction ventilation	\$
Niveau 03 - Contrôle	\$
Niveau 03 - Protection incendie	\$
Niveau 09 - Démolition plomberie	\$
Niveau 09 - Construction plomberie	\$
Niveau 09 - Démolition ventilation	\$
Niveau 09 - Construction ventilation	\$
Niveau 09 - Contrôle	\$
Niveau 09 - Protection incendie	\$
TOTAL DU CHAPITRE 15 — Mécanique (montant à reporter à la section B - Résumé du bordereau de soumission)	0,00 \$

Chapitre 16 — Électricité	MONTANT
DESCRIPTION	
16-010 Électricité - Exigences générales	\$
16-012 Démolition électrique	\$
16-071 Supports et suspensions	\$
16-122 Fils et câbles (0 - 1 000 V)	\$
16-131 Armoires et boîtes de jonction, de tirage et de répartition	\$
16-132 Boîtes de sortie, de dérivation et accessoires	\$
16-133 Conduits, fixations et raccords de conduits	\$
16-139 Connecteurs pour câbles et boîtes (0 - 1 000 V)	\$
16-141 Dispositifs de câblage	\$
16-223 Démarreurs jusqu'à 600 V	\$
16-414 Interrupteurs à fusibles et sans fusibles	\$
16-471 Panneaux de distribution à disjoncteurs	\$
16-501 Système avertisseur d'incendie	\$
TOTAL DU CHAPITRE 16 — Électricité (montant à reporter à la section B - Résumé du bordereau de soumission)	0,00 \$

Chapitre 17 — Communications	MONTANT
DESCRIPTION	
Niveau 01 - Démolition	\$
Niveau 01 - Câblage	\$
Niveau 01 - Supports	\$
Niveau 01 - Dispositif de sortie	\$
Niveau 03 - Démolition	\$
Niveau 03 - Câblage	\$
Niveau 03 - Supports	\$
Niveau 03 - Dispositif de sortie	\$
Niveau 09 - Démolition	\$
Niveau 09 - Câblage	\$
Niveau 09 - Supports	\$
Niveau 09 - Dispositif de sortie	\$
TOTAL DU CHAPITRE 17 — Communications (montant à reporter à la section B - Résumé du bordereau de soumission)	0,00 \$

ITEMS À PRIX UNITAIRES		Quantités estimées	Unité	Prix unitaire	MONTANT
# ITEM	DESCRIPTION DES ITEMS				
					0,00 \$
					0,00 \$
					0,00 \$
TOTAL DES ITEMS À PRIX UNITAIRES (montant à reporter à la case (2) de la section B - Résumé du bordereau de soumission)					0,00 \$



Services institutionnels

Stratégie immobilière

303, Notre-Dame Est, 2e étage Montréal (Québec) H2Y 3Y8

APPEL D'OFFRES – EXÉCUTION DE TRAVAUX

public sur invitation

Contrat : 15844
Mandat : 20504-2-001
Bâtiment no : 0410

Titre : Aménager environnement collaboratif – Projet pilote
– édifice : Édifice Louis-Charland
– adresse : 801, rue Brennan, Montréal, QC H3C 0G4
– objet : Modifications et/ou informations additionnelles aux plans

Visite des lieux : S.O.

Émis pour soumission le : 22 septembre 2022

Émis pour construction le : S.O.

ADDENDA E-02

Le présent addenda fait partie des documents contractuels.

Général :

- L'entrepreneur en télécommunication n'est pas à la charge de l'électricien. Il est à la charge de l'entrepreneur général.
- Toutes les colonnettes des postes de travail des niveaux 03 et 09 sont déplacées au bout du mobilier (côté fenêtre).
- Ajuster la longueur des appareils de type « H » en fonction de l'espace réel disponible.
- Tous les appareils d'éclairage de type « F1 » et « F2 » se devront d'être précisément au centre de la tuile du plafond.
- Tout couvercle de prises et d'interrupteurs se doivent d'être noir dans les aires de vie 3101, 3220 et 9101.
- Tous les refroidisseurs doivent être cachés sous les comptoirs.
- Symbole de Fax enlevé de la légende.
- Les supports de téléviseur/écran sont fournis et installés par la Ville. Afin de coordonner les travaux, voici les spécifications de ces derniers:
 - **Support de téléviseurs muraux**
 - Écrans de 46 à 110 pouces, et jusqu'à 275 livres.
 - Degré d'inclinaison : de -15 à +15.
 - Modèle de montage : 800 x 600 mm.
 - Doit être conforme VESA, conforme RoHS.
 - Tout le matériel de montage nécessaire doit être inclus.
 - **Support plafond de téléviseur (longueur fixe / plafond bas)**
 - Conçu pour des écrans 152 cm à 254 cm (60 po à 100 po).
 - Longueur tuyau de la plaque du plafond : 61 cm (2 pi) / Diamètre 318 mm (1,5 po).
 - Système de gestion intégrée des câbles.
 - VESA : entre 200 mm x 200 mm et 926 mm x 610 mm.
 - Montage en orientation paysage ou portrait.
 - Capacité de support : 79,83 kg (176 lb) OU + 25 % du poids de la télévision sélectionnée.
 - Capacité de pivot : 180°.

- Inclinaison incrémentale (5°) : -15° à +5°.
- Complet avec support à la dalle pour que l'écran soit installé à la hauteur définie en plan.
- **Support plafond de téléviseur (longueur ajustable / moyen plafond)**
 - Conçu pour des écrans de 94 cm (37 po) à 190,5 cm (75 po).
 - Ajustement de la longueur de la goutte par incrément 2,54 cm (1 po) : de 61 cm (24 po) à 91 cm (36 po).
 - Capacité de support : 91 kg (200 lb) OU + 25 % du poids de la télévision sélectionnée.
 - Modèles de montage : entre 75 mm x 75 mm et 723 mm x 501 mm.
 - Capacité d'inclinaison : +20° à -0°.
 - Capacité de rotation (lacet) : 360°.
 - Nivellement d'écran sans outil de ± 6 .
 - Compatible avec filetage NPT (3,81 cm / 1,5 po).
 - Surfaces de montage : solive en bois / bois de construction / béton de construction.
 - Tout le matériel de montage nécessaire doit être inclus.
 - Complet avec support à la dalle pour que l'écran soit installé à la hauteur définie en plan.
- **Support plafond de téléviseur (longueur ajustable / haut plafond)**
 - Conçu pour des écrans de 94 cm (37 po) à 190,5 cm (75 po).
 - Ajustement de la longueur de la goutte par incrément 2,54 cm (1 po) : de 91 cm (36 po) à 152 cm (60 po).
 - Capacité de support : 91 kg (200 lb) OU + 25 % du poids de la télévision sélectionnée.
 - Modèles de montage : entre 75 mm x 75 mm et 723 mm x 501 mm.
 - Capacité d'inclinaison : +20° à -0°
 - Capacité de rotation (lacet) : 360°
 - Nivellement d'écran sans outil de ± 6 .
 - Compatible avec filetage NPT (3,81 cm / 1,5 po).
 - Surfaces de montage : solive en bois / bois de construction / béton de construction.
 - Tout le matériel de montage nécessaire doit être inclus.

- Complet avec support à la dalle pour que l'écran soit installé à la hauteur définie en plan.

- **Support de table**
 - Support de bureau pour moniteur ultra-large simple à bras pneumatique
 - Extension maximale du bras : 23"
 - Articulation : inclinaison de -45° à +45°, pivotement à 180° et rotation à 180°
 - Plage de réglage de la hauteur : 10,5" à 23,5" (centre de l'écran)
 - Options de montage : pince de bureau robuste et support à œillets
 - Placement de l'écran : Orientation portrait ou paysage
 - Taille de l'écran du moniteur : écrans ultra-larges jusqu'à 49"
 - Types d'écran : plat et incurvé
 - Norme VESA : 75 x 75 mm et 100 x 100 mm
 - Épaisseur de bureau suggérée avec pince : 0,4" (minimum) à 3,3" (maximum)
 - Épaisseur de bureau suggérée avec œillet : 0,4" (minimum) à 1,9" (maximum)
 - Capacité de poids : 2,2 lb (minimum) à 33 lb (maximum)

Plan E-101 :

- Dans le local 3230 l'appareil d'éclairage existant est à enlever.

Plan E-102 :

- Dans les locaux 3142, 3143, 3144, 3145, 3146, 3147, 3148 et 3149 : Tous les services électriques sont maintenant à enlever.
- Dans le local 3205 : Les services électriques sont maintenant à enlever.

Plan E-200 :

- Ajout de prise Fax. Voir extrait.
- Colonnnette enlevée. Passez les fils de la cloison à l'entre-plafond. Voir extrait.

Plan E-201 :

- Dans le local 3230 fournir et installer un appareil de type A9.
- Identification de l'éclairage de type « C » modifiée. Voir extrait.
- Ajout d'éclairage de type « Z » dans la salle de télécom 3230. Voir extrait.
- Appellation des appareils de type « K » changée.
- Élimination de la Note 1 pour le local 3234.
- La salle de réunion 3147 et le bureau 3148 sont maintenant intervertis.
- La salle de réunion 3206 et le bureau 3205 sont maintenant intervertis.

Plan E-202 :

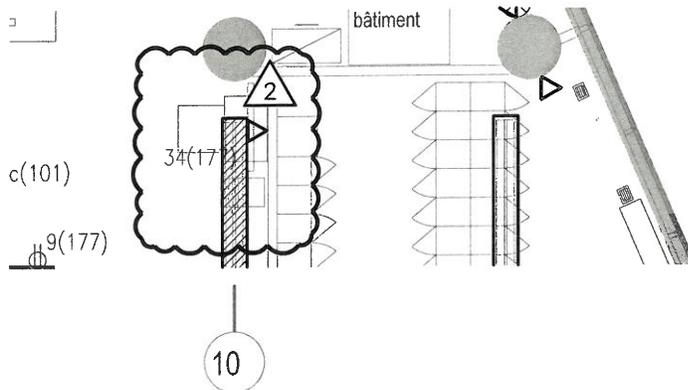
- Fournir et installer en neuf, au même endroit, les services retirés au plan E-102 dans les locaux 3142, 3143, 3144, 3145, 3146, 3147, 3148 et 3149. Réutiliser les mêmes numéros de circuits.
- La salle de réunion 3147 et le bureau 3148 sont maintenant intervertis.
- La salle de réunion 3206 et le bureau 3205 sont maintenant intervertis.
- Fournir et installer en neuf, dans le bureau 3206, trois (3) prises électriques sur le circuit 9(170) ainsi qu'une sortie pour prise de télécommunication.

Plan E-310 :

- Modification des appareils d'éclairage de type « F1 » et « F2 » au tableau des appareils d'éclairage. Voir extrait.
- Modification des appareils de type « K » et « C » au tableau des appareils d'éclairage. Voir extrait.

Important

Les professionnels et l'entrepreneur devront vérifier toutes les dimensions et conditions sur le site puis aviser le chargé de projet de la Ville de Montréal de toutes erreurs, omissions ou contradictions pour clarification avant le début des travaux. Ne pas mesurer directement les dimensions du dessin. Ce dessin ne pourra être utilisé pour la construction qu'après avoir été signé par les experts-conseils.



PRÉLIMINAIRE
NON ÉMIS POUR CONSTRUCTION

PLAN DE RÉFÉRENCE: E-200



TITRE:
EDIFICE LOUIS-CHARLAND
801 RUE BRENNAN (QC)
AMÉNAGER ENVIRONNEMENT COLLABORATIF - PROJET PILOTE

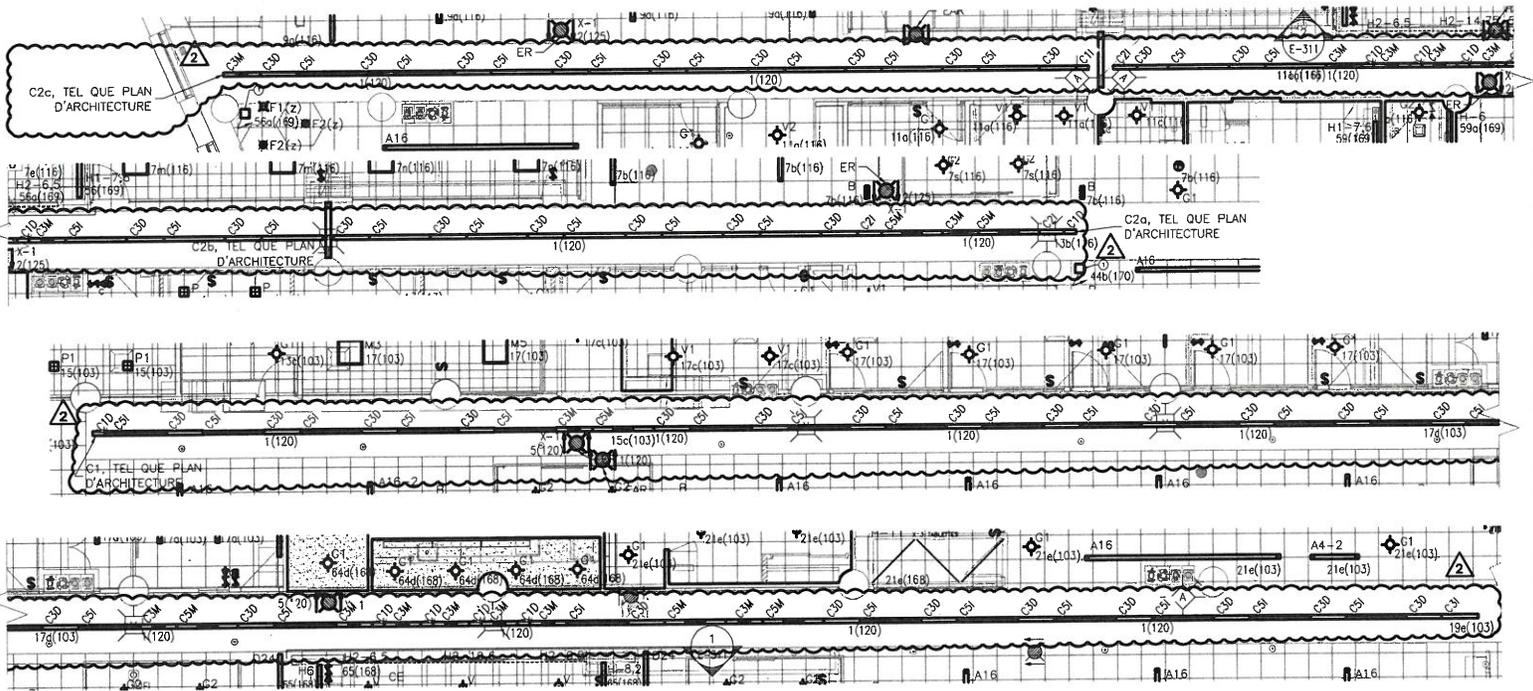
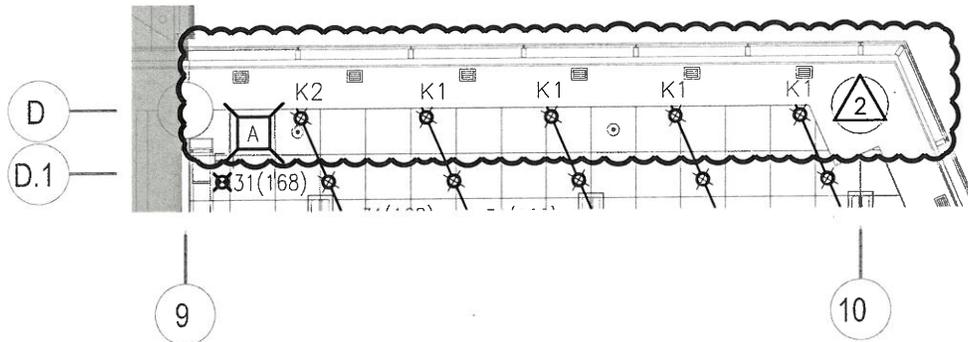
NO. BÂTIMENT: 0410	NO. MANDAT: IM-OE-21-0004	NO. CONTRAT: 1509423
DESSINÉ PAR: A.E.	VÉRIFIÉ PAR: F.B. ing.	ÉCHELLE: INDIQUÉ

2	22-09-13	ADDENDA E-02	F.B.
NO	DATE	DESCRIPTION	PAR

DATE: 2022-09-19	PAGE: 1/4
FICHER: 0411-210004-E200.dwg	

Important

Les professionnels et l'entrepreneur devront vérifier toutes les dimensions et conditions sur le site puis aviser le chargé de projet de la Ville de Montréal de toutes erreurs, omissions ou contradictions pour clarification avant le début des travaux. Ne pas mesurer directement les dimensions du dessin. Ce dessin ne pourra être utilisé pour la construction qu'après avoir été signé par les experts-conseils.



PRÉLIMINAIRE
NON ÉMIS POUR CONSTRUCTION

PLAN DE RÉFÉRENCE: E-201



TITRE: EDIFICE LOUIS-CHARLAND 801 RUE BRENNAN (QC) AMÉNAGER ENVIRONNEMENT COLLABORATIF - PROJET PILOTE	NO. BÂTIMENT:	NO. MANDAT:	NO. CONTRAT:
	0410	IM-OE-21-0004	1509423
	DESSINÉ PAR:	VÉRIFIÉ PAR:	ÉCHELLE:
A.E.	F.B. ing.	INDIQUÉ	
	DATE:	PAGE:	
	2022-09-19	2/4	
2	22-09-19	ADDENDA E-02	F.B.
NO	DATE	DESCRIPTION	PAR
			FICHER: 0411-210004-E201.dwg

Important

Les professionnels et l'entrepreneur devront vérifier toutes les dimensions et conditions sur le site puis aviser le chargé de projet de la Ville de Montréal de toutes erreurs, omissions ou contradictions pour clarification avant le début des travaux. Ne pas mesurer directement les dimensions du dessin. Ce dessin ne pourra être utilisé pour la construction qu'après avoir été signé par les experts-conseils.

A16	16'-0"	500m/ft.	347	SUSP.	11.9w/ft.	DEL	3500k	- SUSPENSION SUR CÂBLE D'ACIER À 1.71 MÈTRES DU PLAFOND, AU REZ-DE-CHAUSSÉE ET 0.47 MÈTRES DU PLAFOND AU NIVEAU 3 ET 9
C1(O.J.M)	1'-0"	300m/ft.	347	SURF.		DEL	3500k	- M: MICROLITE, I: INDIRECTE, D: DIRECTE-INDIRECTE
C2(O.J.M)	2'-0"	300m/ft.	347	SURF.		DEL	3500k	- M: MICROLITE, I: INDIRECTE, D: DIRECTE-INDIRECTE
C3(O.J.M)	3'-0"	300m/ft.	347	SURF.		DEL	3500k	- M: MICROLITE, I: INDIRECTE, D: DIRECTE-INDIRECTE
C5(O.J.M)	5'-0"	300m/ft.	347	SURF.		DEL	3500k	- M: MICROLITE, I: INDIRECTE, D: DIRECTE-INDIRECTE
D24	24'-0"	--	347	--	78W	DEL	3500k	
D2-22	22'-0"	--	347	--	71.5W	DEL	3500k	
E1	--	--	120	MURAL	38W	DEL	3500k	VOIR IMAGE A
F1	1 3/8"	1000	120	SUSP.	10W	DEL.	3500k	
F2	1 3/8"	1000	120	SUSP.	10W	DEL.	3500k	
G2	--	1288	347	ENC.	17.7W	DEL	3500k	
H-3.6	3.6'	--	347	SURF.	10.5W	DEL	3500k	-COMPLET AVEC 'DRIVER', GRADATEUR ET RACCORD DIRECT. -SOUS EXTRUSION EN ALUMINIUM AVEC LENTILLE OPALINE. VOIR IMAGE C
H-8.2	8.2'	--	120	SURF.	24W	DEL	3500k	-COMPLET AVEC 'DRIVER', GRADATEUR ET RACCORD DIRECT. -SOUS EXTRUSION EN ALUMINIUM AVEC LENTILLE OPALINE. VOIR IMAGE C
H-11	11'-0"	--	120	SURF.	32W	DEL	3500k	-COMPLET AVEC 'DRIVER', GRADATEUR ET RACCORD DIRECT. -SOUS EXTRUSION EN ALUMINIUM AVEC LENTILLE OPALINE. VOIR IMAGE C
H-16	16'-0"	--	120	SURF.	17.5W	DEL	3500k	-COMPLET AVEC 'DRIVER', GRADATEUR ET RACCORD DIRECT. -SOUS EXTRUSION EN ALUMINIUM AVEC LENTILLE OPALINE. VOIR IMAGE C
H1-7.6	3.6'	--	120	SURF.	22W	DEL	3500k	-COMPLET AVEC 'DRIVER', GRADATEUR ET RACCORD DIRECT. -SOUS EXTRUSION EN ALUMINIUM AVEC LENTILLE OPALINE. VOIR IMAGE C
H1-9.9	9.9'	--	120	SURF.	29W	DEL	3500k	-COMPLET AVEC 'DRIVER', GRADATEUR ET RACCORD DIRECT. -SOUS EXTRUSION EN ALUMINIUM AVEC LENTILLE OPALINE. VOIR IMAGE C
H2(14.75)	14.75'	--	120	ENC.	44W	DEL	3500k	-COMPLET AVEC 'DRIVER', GRADATEUR ET RACCORD DIRECT. -SOUS EXTRUSION EN ALUMINIUM AVEC LENTILLE OPALINE. VOIR IMAGE C
H2(6.5)	6.5'	--	120	ENC.	20W	DEL	3500k	-COMPLET AVEC 'DRIVER', GRADATEUR ET RACCORD DIRECT. -SOUS EXTRUSION EN ALUMINIUM AVEC LENTILLE OPALINE. VOIR IMAGE C
H2(19.6)	19.6'	--	120	ENC.	58W	DEL	3500k	-COMPLET AVEC 'DRIVER', GRADATEUR ET RACCORD DIRECT. -SOUS EXTRUSION EN ALUMINIUM AVEC LENTILLE OPALINE. VOIR IMAGE C
H6	6'-0"	--	120	SURF.	17.58W	DEL	3500k	-COMPLET AVEC 'DRIVER', GRADATEUR ET RACCORD DIRECT. -SOUS EXTRUSION EN ALUMINIUM AVEC LENTILLE OPALINE. VOIR IMAGE C
J1	12	912	120	SUSP.		DEL	3500k	
K1	--	970	120	SURF.	12W	LED	3500k	- LONGEUR DE RAIL DE 3059mm
K2	--	970	120	SURF.	12W	LED	3500k	- LONGEUR DE RAIL DE 2131mm
K3	--	970	120	SURF.	12W	LED	3500k	- LONGEUR DE RAIL DE 2875mm
K4	--	970	120	SURF.	12W	LED	3500k	- LONGEUR DE RAIL DE 6098mm
K5	--	970	120	SURF.	12W	LED	3500k	- LONGEUR DE RAIL DE 5219mm
M3	2X2	3328	347	SURF.	41.7W	DEL	3500k	
M5	2X2	3328	347	SURF.	40.37W	DEL	3500k	
M7	2X2	3328	347	SURF.	4.3W	DEL	3500k	
N1	--	912	120	SUSP.	10W	DEL	3500k	
R2	--	626	120	SURF.	8.1W	DEL	3500k	
T4	--	3071	347	SURF.	19.7W	DEL	3500k	
T8	--	5814	347	SURF.	35.3W	DEL	3500k	

2

2

2



PLAN DE RÉFÉRENCE: E-311

PRÉLIMINAIRE
NON ÉMIS POUR CONSTRUCTION



TITRE: EDIFICE LOUIS-CHARLAND 801 RUE BRENNAN (QC) AMÉNAGER ENVIRONNEMENT COLLABORATIF - PROJET PILOTE			
2	22-09-13	ADDENDA E-02	F.B.
NO	DATE	DESCRIPTION	PAR

NO. BÂTIMENT: 0410	NO. MANDAT: IM-OE-21-0004	NO. CONTRAT: 1509423
DESSINÉ PAR: A.E.	VÉRIFIÉ PAR: F.B. ing.	ÉCHELLE: INDIQUÉ
DATE: 2022-09-19		PAGE: 4/4
FICHER: 0411-210004-E311.dwg		

Services institutionnels

Stratégie immobilière

303, Notre-Dame Est, 2e étage Montréal (Québec) H2Y 3Y8

APPEL D'OFFRES – EXÉCUTION DE TRAVAUX

public sur invitation

Contrat : 15844
Mandat : 20504-2-001
Bâtiment no : 0410

Titre : Aménager environnement collaboratif – Projet pilote
– édifice : Édifice Louis-Charland
– adresse : 801, rue Brennan, Montréal, QC H3C 0G4
– objet : Modifications et/ou informations additionnelles aux plans

Visite des lieux : S.O.

Émis pour soumission le : 22 septembre 2022

Émis pour construction le : S.O.

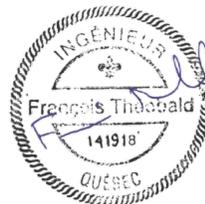
ADDENDA S-01

Le présent addenda fait partie des documents contractuels.

Modifications aux plan S-001 :

- Ajout d'un HSS soudé sous chaque poutre pour arrêter les cloisons.
- Ajout d'une note en lien avec le percement des semelles inférieures pour la fixation des rails.

p.j. : 0411-210004-S001





Services institutionnels

Stratégie immobilière

303, Notre-Dame Est, 2e étage Montréal (Québec) H2Y 3Y8

APPEL D'OFFRES – EXÉCUTION DE TRAVAUX

public sur invitation

Contrat : 15844
Mandat : 20504-2-001
Bâtiment no : 0410

Titre : Aménager environnement collaboratif – Projet pilote
– édifice : Édifice Louis-Charland
– adresse : 801, rue Brennan, Montréal, QC H3C 0G4
– objet : Modifications et/ou informations additionnelles aux plans

Visite des lieux : S.O.

Émis pour soumission le : 22 septembre 2022

Émis pour construction le : S.O.

ADDENDA T-01



Le présent addenda fait partie des documents contractuels.

Plan T-000 :

- Ajout de sortie Centrex à la légende, soit un triangle plein.

Plan T-101 :

- Local 1107 : Fournir et installer trois (3) sorties de télécommunication (Data pour les imprimantes à plans.
- Local 1107 : Fournir et installer une (1) sortie de télécommunication double avec ligne Centrex et Data pour l'imprimante/fax.

Plan T-102 :

- Annulation des sorties de télécommunication sur les murs rideaux aux locaux 3150, 3121, 3112, 3114, 3214, 3218, 3222 et 3224.
- Ajout d'une sortie de télécommunication pour l'imprimante au local 3126.
- Local 3127 : Élimination d'une sortie de télécommunication.
- Local 3153 : Ajout de prises de télécommunication derrière les téléviseurs.
- Local 3141 : Ajout de prise de télécommunication.

Plan T-103 :

- Local 9104 : Ajout de prise de télécommunication derrière le téléviseur.